

BULLETIN D'INFORMATION

30 juin 2021

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

1- Une bonne nouvelle pour les services de garde: Le nez qui coule et la congestion nasale sont maintenant retirés de la liste des symptômes de la COVID-19 !

La Direction générale de la santé publique nous informe que le nez qui coule et la congestion nasale ne font maintenant plus partie de la liste des symptômes de la COVID-19 à surveiller. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour les services de garde, c'est un pas de plus vers un retour à la normale !

L'enfant de moins de six ans ayant seulement ces symptômes peut être admis au service de garde et il n'est plus nécessaire de l'isoler des autres enfants.

Cela s'applique également pour les membres du personnel du service de garde: le personnel qui présente l'un ou l'autre de ces deux symptômes peut désormais être admis au service de garde.

À noter que [l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#) accessible sur le site Québec.ca a été mis à jour pour tenir compte de ce changement. »

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.